

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 JUIN 2019

COMPTE RENDU

Le Conseil de la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps s'est réuni le 19 Juin 2019 à 19h00 en l'Hôtel Communautaire de Marquise, sous la Présidence de Monsieur Francis BOUCLET, Président.

La séance ouverte, Madame Anne-Sophie VIDOR est élue Secrétaire.



Etaient à l'ordre du jour les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délégation du Président **Compte Rendu d'activités**

Le Conseil Communautaire unanime a pris acte des délégations exercées par le Président.

Schéma d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) **Avis de la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps**

L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Président :

- à demander à la Région Haut-de-France d'intégrer, au sein du SRADDET une vision stratégique de mise en œuvre concertée de la GEMAPI sur le littoral du Nord, du Pas-de-Calais et de la Picardie,
- à promouvoir, au sein des objectifs du SRADDET, le maintien et le développement des pôles gares intermédiaires tel que celui de Marquise et Rinxent,

Elle a également émis un avis favorable à l'encontre du SRADDET présenté en séance.

Gendarmerie de Marquise **Avenant n° 1 à la convention de Mise à Disposition**

Le Conseil Communautaire unanime, a autorisé le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de Mise à Disposition de la Gendarmerie de Marquise, afin de réajuster la redevance versée par la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps à Pas-de-Calais Habitat.

DÉCHETS MÉNAGERS

Redevance Spéciale et tarifs d'accès à la déchèterie des professionnels pour 2020

L'assemblée communautaire à l'unanimité a décidé de passer la Redevance Spéciale de la manière suivante pour 2020 :

- ✓ Facturation à 0,028 € / litre pour les ordures ménagères (bacs à couvercle bordeaux)
- ✓ Facturation à 0,012 € / litre pour les déchets recyclables (bacs à couvercle jaune)

Elle a arrêté également, pour les entreprises ou sociétés ayant leur siège sur le territoire, les tarifs d'accès à la déchèterie suivants :

Les encombrants *	127,00 €/T	Le Polystyrène	13,00 €/la sache
Les végétaux **	25,00 €/T	Les autres déchets : gratuits	
Les gravats	21,00 €/T	Amiante non accepté	
Le bois	101,00 €/T	DASRI et DDS : non acceptés	
* Les déchets non triés seront facturés au tarif des encombrants			
** Y compris pour les communes			

Retrait de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps de l'entente intercommunautaire avec la Communauté de Communes de Desvres-Samer (CCDS) relative à la mutualisation du service du tri et du conditionnement des emballages ménagers, journaux et assimilés

L'assemblée communautaire, unanime, a validé le retrait de La Terre des 2 Caps de l'entente intercommunautaire mise en œuvre avec la Communauté de Communes de Desvres-Samer concernant la mutualisation du service du tri et du conditionnement des emballages ménagers, journaux et assimilés.

Réception, tri et conditionnement des matériaux issus de la collecte sélective
Attribution du marché

L'assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Président à signer, pour une durée de 3 ans (+1 année en option), un marché avec le Syndicat d'Élimination et de Valorisation des Déchets du Calaisis (SEVADEC), pour un montant de 368 046,80 € TTC.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Pays Boulonnais

Convention de cofinancement pour l'étude d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le Conseil, unanime, a autorisé le Président à signer la convention de cofinancement avec les EPCI du Pays-Boulonnais sous maîtrise d'ouvrage de la CAB. Le montant prévisionnel de la participation de La Terre des 2 Caps sera de 17 550 € TTC.

Pays Boulonnais

Convention 2019 pour l'ingénierie PCAET et COTRI

L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Président à signer la convention 2019 pour l'ingénierie PCAET COTRI avec les EPCI du Pays Boulonnais. La participation financière de la Terre des 2 Caps sera de 17 624,25 €.

Région Hauts-de-France

Convention relative au financement des opérateurs de la création d'entreprises

L'Assemblée, unanime, a autorisé le Président à signer la convention avec la Région Hauts-de-France, afin de pouvoir verser des subventions aux organismes dont l'objet exclusif est l'aide à la création d'entreprises.

Cession de terrain à la SARL RAMERY

Le Conseil Communautaire unanime a adopté la cession à la SARL RAMERY, de la parcelle AO 166, située sur la ville de Marquise, d'une superficie d'environ 4 000 m² au prix de 60 000 €. L'acte sera passé en l'étude de Maître RICHEZ, Notaire à Hardinghen.

Acquisition de terrain à la SARL RAMERY

L'Assemblée unanime a adopté l'acquisition à la SARL RAMERY, de la parcelle AK 54, située à Leulinghen-Bernes, d'une superficie de 5 000 m² pour un prix de 60 000 €. L'acte sera passé en l'étude de Maître RICHEZ, Notaire à Hardinghen.

Parc d'Activités Economiques des 2 Caps
Cession de terrain à la SARL BARON SB

Le Conseil unanime a adopté la cession à la SARL BARON SB, d'une partie des parcelles cadastrées AM 509, 507, 458, 754, 757, 542 et 18, situées dans la 3^{ème} tranche de l'extension de la ZAE, pour une surface comprise entre 38 000 m² et 50 000 m², au prix de 17 € le m² HT si la SARL BARON SB acquiert plus de 45 000 m² ou au prix de 18 € HT le m² si la SARL BARON SB acquiert moins de 45 000 m².

COMMUNICATION, CULTURE ET PATRIMOINE

Entente intercommunautaire

Convention avec la Communauté de Communes Pays d'Opale

Appel projets de la région Hauts-de-France Festival « Art & Jardins – Jardin en scène »

L'assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Président à signer une convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Pays d'Opale pour répondre à l'appel à projets de la région Hauts-de-France Festival « Art & Jardins – Jardin en scène ». Le projet sera porté par la Communauté de Communes du Pays d'Opale.

FINANCES

Budget Général

Décision Modificative n° 1

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a autorisé le Président à prendre une décision modificative afin de prendre en compte :

- ✓ les opérations foncières à passer avec la société Ramery,
- ✓ la mise au point du bail inhérent à la gendarmerie de Marquise avec la société Pas-de-Calais Habitat,
- ✓ la nécessité de gérer les arrondis liés au PAS (Prélèvement à la Source).

Budget Office de Tourisme

Décision Modificative n°1

L'assemblée unanime, a autorisé le Président à prendre une décision modificative afin de procéder à certains ajustement des crédits affectés à la section fonctionnement compte-tenu des conventions de partenariat touristique passées avec la Communauté de Communes de Desvres-Samer et de la nécessité de gérer les arrondis liés à la mise en place du PAS (Prélèvement à la Source).

Budget Régie Assainissement

Décision Modificative n° 1

Le Conseil, à l'unanimité, a autorisé le Président à prendre une décision modificative afin prendre en compte une demande des services du Trésor Public et ainsi de mettre en paiement les factures liées aux travaux d'assainissement, d'effectuer les encaissements et les versements des subventions de l'Agence de l'Eau aux particuliers.

Budget Eau Potable DSP

Décision Modificative n° 1

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, a autorisé le Président à prendre une décision modificative afin d'effectuer des mouvements de crédit pour se conformer aux engagements contractuels passés entre le Syndicat des Eaux d'Ambleteuse et la société Veolia.

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire unanime, a autorisé le Président à recruter un agent contractuel relevant du grade de rédacteur afin d'assurer la continuité du service Administration du Droit des Sols.

Modification du tableau des effectifs

L'Assemblée unanime, a autorisé le Président à recruter un agent contractuel relevant du grade de technicien principal de 2^{ème} classe afin d'assurer la continuité du service Eau potable.

SERVICES DE PROXIMITÉ

Relais Petite Enfance (anciennement RAM)

Renouvellement de l'agrément 2020 -2023

Le Conseil Communautaire unanime, a validé le projet de renouvellement de l'agrément du Relais Petite Enfance et a autorisé le Président à le signer avec la CAF pour la période 2020-2023.

TOURISME

Pays Boulonnais

Demande de subvention LEADER pour l'édition de fiches randonnées

Le Conseil Communautaire, unanime, a autorisé le Président à solliciter une demande de subvention auprès du dispositif LEADER pour l'édition de fiches de randonnées, à hauteur de 5 124,82 € HT, le coût total étant estimé à 10 029 € HT.

QUESTIONS DIVERSES



L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Communautaire ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h10.

Compte rendu affiché le 27 juin 2019, en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.